

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 24 janvier 2024

Manuel Tomas rejoint le cabinet Fidal en tant que directeur associé en charge de la pratique arbitrage international. Il renforce ainsi le département médiation, contentieux et arbitrage de la direction régionale de Paris.

Manuel Tomas rejoint les équipes parisiennes du cabinet Fidal, membre du réseau international unyer, en tant que directeur associé en arbitrage international. Il jouera ainsi un rôle clé au sein du département médiation, contentieux et arbitrage dirigé par Daniel Rota.

Manuel Tomas pratique l'arbitrage international depuis plus de dix ans et a conseillé et représenté avec succès des multinationales, des États ainsi que des entités publiques dans des litiges internationaux complexes. Il est titulaire du Master 2 arbitrage, contentieux et règlement alternatif des litiges de l'université Paris II Panthéon-Assas depuis 2009 ainsi que du Master 2 droit des affaires internationales de l'université Paris-Saclay depuis 2008.

Son expérience des contentieux internationaux l'amène à représenter ses clients dans le cadre d'arbitrages institutionnels (en particulier CCI, CCS, AFA, OHADA) et *ad hoc* (notamment en application du règlement de la CNUDCI).

Il plaide également devant des juridictions locales de l'espace OHADA), et intervient sur de nombreux dossiers en lien avec l'Afrique.

Manuel Tomas accompagne ses clients dans leurs litiges commerciaux et contractuels en matière de droit bancaire, minier, ferroviaire, aérien, comme dans les domaines de l'énergie, des services numériques, de la pétrochimie, des télécommunications...

Il a également développé une pratique des procédures liées à l'arbitrage, (exequatur, recours en annulation, saisies d'actifs ou encore signification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires).



« Fidal m'a proposé de mener la structuration de sa pratique de l'arbitrage international. J'ai tout de suite accepté de rallier cet ambitieux projet, qui s'inscrit dans la volonté du cabinet de se développer à l'international. Je suis heureux de participer à cette dynamique qui résonne tout particulièrement avec ma pratique en arbitrage. »
Manuel Tomas, avocat directeur associé, département médiation, contentieux et arbitrage.



« Nous nous réjouissons de l'arrivée de Manuel qui nous apporte une belle expertise en matière d'arbitrage. Son activité va compléter la nôtre et renforcer nos équipes, dans la ligne du développement à l'international de Fidal. » précise **Daniel Rota**, responsable du département médiation, contentieux et arbitrage.

À PROPOS DE FIDAL

Fidal, société d'avocats française et indépendante, est une référence du monde des affaires depuis 1922. Avec 1300 avocats et juristes présents dans 87 villes en France, Fidal exerce au plus près des acteurs économiques - entreprises, dirigeants, fonds d'investissements, collectivités territoriales, organismes sans but lucratif, groupes internationaux - et s'engage ainsi à servir leur expansion et le développement des territoires. Son approche pluridisciplinaire lui permet d'appréhender les grands défis économiques et sociétaux. Parce que leurs questions ne s'arrêtent aux frontières du droit, nos clients ont accès à un écosystème d'affaires composé de filiales (Fidal Fiducie, Fidal Innovation, Fidal Notaires...) et de partenaires (conseils en financement, en transaction, en ressources humaines...). Fidal est aussi membre fondateur du réseau juridique international unyer et membre du réseau fiscal WTS Global.

CONTACT

Diane van der Stegen

Responsable communication et marketing

Direction régionale de Paris

06 48 85 42 80

Diane.van-der-stegen@fidal.com